

Mardi le 15 mars 2011
À TROIS JOURS DU BUDGET PROVINCIAL

POUR CONSERVER LE DROIT À LA SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS **LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ RÉCLAME UN RÉINVESTISSEMENT** **DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX**

Depuis 25 ans, le secteur de la santé qui a connu la croissance la plus importante est celui des médicaments. À l'échelle du pays, les médicaments représentent le cinquième des budgets de la santé de 2009 alors qu'en 1985, ils n'en constituaient que le dixième.

Le Canada est maintenant au 2e rang des pays de l'OCDE pour les dépenses en médicament, tout juste derrière les États-Unis. Or, des moyens existent pour contrôler les coûts des médicaments et pour encadrer plus strictement les pratiques commerciales d'une industrie pharmaceutique, extrêmement puissante et profitable.

L'abolition de la règle de 15 ans

La règle des 15 ans, unique au Québec, fait en sorte que le médicament original est remboursé par la RAMQ pour une période de 15 ans et ce, même si un médicament générique est disponible. Ce privilège consenti aux compagnies pharmaceutiques doit avoir une valeur ajoutée qui justifie l'investissement. Or, loin d'avoir des retombées économiques, elle a plutôt engendré des coûts de 161,5 millions \$ en 2009 pour le gouvernement. De nombreux experts reconnaissent que le Québec est perdant.

L'utilisation accrue de médicaments génériques

Depuis de nombreuses années, le Québec est la province qui a le moins recours aux médicaments génériques. Or, une plus grande utilisation du médicament générique pourrait générer une économie importante ! En effet, le coût moyen d'une ordonnance pour un médicament d'origine est de 71,91, tandis que celui d'un médicament générique est de 26,59\$. Selon l'Association canadienne du médicament générique (ACMG), les médicaments génériques représentent plus de la moitié (54,4%) des médicaments prescrits au Canada mais ils ne constituent que le quart des coûts totaux.

L'adoption de politiques d'achat au plus bas prix

À l'heure actuelle, la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) ne négocie pas les prix des médicaments. Pourtant, les hôpitaux négocient ces prix de façon centralisée et ils obtiennent de bien meilleurs prix que ceux payés par la RAMQ. Le Québec pourrait s'inspirer de certains pays de l'OCDE qui ont adopté des politiques d'achat au plus bas prix et qui ont engendré des économies majeures. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, les augmentations annuelles de dépenses des médicaments ont été contrôlées à 0,5 % (entre 1996 et 2004). Des chercheurs canadiens ont démontré que des économies de l'ordre de 45 % à 58 % pourraient être faites avec l'adoption d'une telle politique.

La fin des subventions à caractère fiscal aux compagnies pharmaceutiques

Selon des chercheurs canadiens (CCPA et IRIS), pour chaque dollar dépensé en recherche et développement (R&D) par l'industrie pharmaceutique au Québec, 0,67 \$ provient d'une subvention publique. À cet égard, le Québec constitue la province la plus généreuse. Aussi, le taux effectif de ce type de subvention serait une perte de 202 % pour le Québec, ce qui représente un montant annuel de plus de 375 millions \$.

Le gouvernement du Québec doit rétablir la progressivité de l'impôt des particuliers (en ajoutant un palier d'imposition) et imposer adéquatement les entreprises pour qu'elles contribuent leur juste part aux finances publiques.

Pour conserver votre droit à la santé, passez à l'action ! Pour suivre la Coalition Solidarité Santé :

Site Internet : <http://cssante.typepad.com/>

Courriel : cssante@gmail.com

Facebook : Coalition Solidarité Santé

